

Décision n° 2019-24 D
du 11 juillet 2019

(Demande tendant à la déchéance de plein droit
de M. Robert NAVARRO de sa qualité de membre du Sénat)

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A ÉTÉ SAISI, le 6 juin 2019,
par une requête de la garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la
constatation de la déchéance de plein droit de M. Robert NAVARRO de sa
qualité de membre du Sénat.

Au vu des textes suivants :

- la Constitution ;
- les articles L.O. 136 et L.O. 296 du code électoral ;

Au vu des pièces suivantes :

- l’arrêt n° 18/651 de la cour d’appel de Montpellier du 2 mai 2018 ;
- l’arrêt n° 1042 de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 17 avril 2019 ;
- la lettre par laquelle M. Robert NAVARRO informe le président du Sénat de sa démission de son mandat de sénateur à compter du 30 juin 2019 ;
- le compte rendu de la séance du 2 juillet 2019 d’où il résulte que cette démission a été portée à la connaissance du Sénat ;

Et après avoir entendu le rapporteur ;

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL S’EST FONDÉ SUR CE
QUI SUIT :

1. M. Robert NAVARRO a été condamné par arrêt de la cour d’appel de Montpellier du 2 mai 2018 mentionné ci-dessus à la peine de trois mois d’emprisonnement avec sursis, à une amende de 30 000 euros et à une peine d’interdiction des droits civiques, civils et de famille pour une durée

de trois ans. Cette condamnation est devenue définitive à la suite de l'arrêt de la Cour de cassation du 17 avril 2019 mentionné ci-dessus.

2. En application des articles L.O. 136 et L.O. 296 du code électoral, le Conseil constitutionnel a été saisi le 6 juin 2019 d'une requête de la garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la constatation de la déchéance de plein droit de M. NAVARRO de sa qualité de membre du Sénat.

3. M. NAVARRO a présenté le 30 juin 2019 sa démission de son mandat de sénateur au président du Sénat, lequel en a pris acte par un avis inséré au *Journal officiel* du 2 juillet 2019. Dès lors, la requête de la garde des sceaux, ministre de la justice, est devenue sans objet.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DÉCIDE :

Article 1^{er}. – Il n'y a pas lieu de statuer sur la requête de la garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la constatation de la déchéance de plein droit de M. Robert NAVARRO de sa qualité de membre du Sénat.

Article 2. – La présente décision sera notifiée à la garde des sceaux, ministre de la justice, ainsi qu'à M. Robert NAVARRO et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Jugé par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 11 juillet 2019, où siégeaient : M. Laurent FABIOUS, Président, Mme Claire BAZY MALAURIE, M. Alain JUPPÉ, Mmes Dominique LOTTIN, Corinne LUQUIENS, Nicole MAESTRACCI, MM. Jacques MÉZARD, François PILLET et Michel PINAULT.

Rendu public le 11 juillet 2019.